



## Charte ESG

### Présentation de Prévoir AM

Agréé en 1999, **Prévoir AM** est la filiale de gestion d'actifs du groupe **Prévoir**, acteur majeur de l'assurance de personnes depuis 1910. Que ce soit au travers de son actionnariat majoritairement familial depuis sa création ou des produits de prévoyance qu'il distribue, le groupe Prévoir a toujours placé les enjeux de durabilité et de protection au cœur de sa démarche d'entreprise.

A ce jour, Prévoir AM gère plus de 5 milliards d'euros d'actifs, répartis entre **4 OPCVM actions** et des mandats. En tant que spécialiste du *stock picking*, la philosophie d'investissement de Prévoir AM repose sur la sélection rigoureuse d'entreprises partageant certaines caractéristiques du groupe Prévoir : détention par des actionnaires stables, création de valeur à long terme et ouverture au monde.

Doté d'un fort esprit entrepreneurial, Prévoir AM s'engage activement auprès des entreprises investies. C'est la raison pour laquelle la société place le dialogue avec les entreprises et leur direction au cœur de sa démarche d'investisseur responsable.

C'est en s'appuyant sur cette démarche d'investisseur responsable que Prévoir AM entend poursuivre son développement. Pour cela elle souhaite formaliser l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui sont indissociables de sa philosophie d'investissement.

### Les objectifs de Prévoir AM

Investisseur orienté sur le long terme, Prévoir AM est convaincu que la prise en compte de critères ESG pertinents dans ses décisions d'investissements contribuera à l'amélioration de ses performances.

Par ailleurs, Prévoir AM a pleinement conscience de l'importance croissante des préoccupations environnementales et sociales. Cela se traduit notamment par des attentes et exigences accrues de l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, collaborateurs et entreprises investies) quant à la prise en compte des enjeux de durabilité dans ses décisions d'investissement. C'est pourquoi Prévoir AM a décidé de formaliser sa démarche d'investisseur responsable afin de sélectionner et d'accompagner à long terme des entreprises pérennes et créatrices de valeur.

La présente charte ESG vient réaffirmer une philosophie d'investissement déjà présente mais également formaliser des engagements supplémentaires pris par Prévoir AM en matière d'analyse extra-financière. Ces engagements et leur formulation s'inscrivent en outre dans une dynamique qui a vocation à être renforcée parallèlement à l'augmentation de notre expertise dans le domaine de l'investissement responsable.

## Les grands principes de la démarche ESG de Prévoir AM

La démarche responsable de Prévoir AM s'articule autour de trois principaux axes : l'exclusion, le dialogue et le suivi de la performance.

### a) Politique d'exclusion de Prévoir AM

Dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, Prévoir AM a élaboré une politique d'exclusion. Cette dernière se compose de deux types d'exclusion : des exclusions sectorielles et des exclusions sur la base de controverses identifiées.

Dans le cadre des exclusions sectorielles, Prévoir AM s'engage à exclure de son périmètre d'investissement les entreprises qui œuvrent dans les secteurs suivants :

- L'exploitation et la production de Charbon, si ces activités dépassent 25% du chiffre d'affaires ;
- La production, l'utilisation, le stockage, la maintenance ou le financement d'armes controversées telles que définies dans les conventions d'Ottawa et d'Oslo (bombes à sous-munitions et mines anti-personnel) ;
- La production et la commercialisation de tabac.

Par ailleurs, Prévoir AM est attentif à ne pas investir dans des entreprises ne respectant pas les principes promus par les principales normes internationales, telles que le Pacte Mondial des Nations Unies. Ainsi, sont exclues les sociétés coupables :

- De violations graves des droits humains, notamment en zone de guerre ou de conflit ;
- De dommages environnementaux graves ;
- De violations des normes éthiques fondamentales ou encore de cas sévères de corruption.

C'est pourquoi, la politique d'exclusion sectorielle est complétée par une revue de controverses, à savoir la revue de « tout incident impliquant un acteur public ou privé, tel qu'une condamnation, un litige, un scandale rapporté par la presse, les syndicats et/ou les ONG ». Dans ce cadre, les gérants des mandats de Prévoir AM ont la responsabilité de suivre les controverses majeures auxquelles font face les entreprises en portefeuille ou en processus d'investissement.

En ce qui concerne les mandats qui lui sont confiés par le groupe Prévoir, ces controverses font l'objet d'une revue par le comité Controverses, qui valide l'exclusion ou la conservation de l'entreprise au sein des portefeuilles. Ce comité a été mis en place en 2020 et se compose des membres listés ci-dessous :

- La présidente de Prévoir AM ;
- Le directeur financier du groupe Prévoir ;
- Le responsable Risk management ;
- Les gérants des fonds Actions et Obligations.

Ce processus sera étendu aux OPCVM courant 2022

### b) La démarche d'engagement de Prévoir AM

En tant que partenaire stratégique de long terme, Prévoir AM est attaché à contribuer au progrès et à l'amélioration des entreprises en portefeuille. Pour ce faire, la société a mis en place une démarche

d'engagement reposant sur deux piliers : une politique de vote et une politique de dialogue avec les entreprises.

- Politique de vote en AG

Prévoir AM a formalisé une [politique de vote et d'engagement actionnarial](#) qui vient détailler les modalités et les cas d'exercice des droits de vote. Cette politique est complétée par les recommandations de résolutions en Assemblée Générale émises par Proxinvest, agence de conseil en vote.

- Dialogue avec les émetteurs

Doté d'un esprit entrepreneurial, Prévoir AM accorde une place importante au dialogue avec les entreprises investies et entend entretenir une relation privilégiée avec leur direction. Ainsi, Prévoir AM rencontre régulièrement les entreprises afin d'aborder non seulement les aspects stratégiques et financiers, mais aussi les enjeux ESG identifiés comme matériels pour l'entreprise.

### **c) Suivi des performances ESG des fonds**

Prévoir AM évalue périodiquement le degré de maturité ESG des portefeuilles des mandats sous gestion, en s'appuyant notamment sur le système de notation de partenaires. Ainsi, un audit ESG est réalisé depuis deux ans en partenariat avec Ofi Asset Management. L'analyse effectuée vise à établir un bilan de l'avancement des entreprises en portefeuille au regard des enjeux ESG identifiés comme matériels. De plus, l'évaluation permet de classer les émetteurs dans différentes catégories de façon à identifier les entreprises « Leaders » sur les enjeux ESG, ainsi que les entreprises « Sous surveillance ».

Dans le cadre du renforcement de sa démarche ESG, la société se fixe pour objectif à court-terme de prendre en compte les enjeux de durabilité en amont des décisions d'investissement. Cela s'effectuera par la mise en place d'un système d'évaluation ESG et d'intégration de ces résultats dans la sélection de titres de Prévoir AM.

### **Démarche responsable interne de Prévoir AM**

Prévoir AM est convaincu que sa démarche d'investisseur responsable doit être accompagnée d'une démarche interne solide en matière de responsabilité. Afin de respecter cette exigence, Prévoir AM applique la politique RSE du groupe Prévoir à ses propres activités.

### **Portage de la démarche ESG**

La présente Charte ESG est signée par l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la société qui auront pour mission d'appliquer et d'animer la démarche ESG. En effet, les équipes de Prévoir AM sont pleinement intégrées aux efforts de structuration et de renforcement de la gouvernance qui accompagnent le développement de la démarche ESG de la société. Pour cela, des formations sur l'ESG et le contexte réglementaire sont prévues et seront délivrées aux équipes.

Afin d'intégrer pleinement les enjeux ESG dans sa gestion et dans le but de faire progresser sa démarche d'investisseur responsable, Prévoir AM s'est en outre doté d'un référent ESG dont la mission est de faire remonter et d'inscrire pleinement les sujets ESG au cours des réunions de gestion. Le référent ESG travaille en étroite collaboration avec les analystes et les gérants de Prévoir AM afin de faire progresser sa démarche.

L'intégration de la démarche ESG au sein des équipes de Prévoir AM se traduit également par l'implication du *middle office* qui participe activement au contrôle du respect des décisions d'exclusions et à la sensibilisation des équipes sur les enjeux ESG.

Corinne de Caumont

Président Directeur Général

